

# Compte rendu du Conseil Municipal du 21 juillet 2021

Présents : Philippe HEITZ, Madjid BRIBI, Benoit LAFFONT, Hervé MARCON, Pierre BURELLIER  
Absents : Emeline RAPAUD, Emmanuelle LANGLAIS BALLANDRAUD,  
Pouvoirs : Vincent CARREY à Benoit LAFFONT, Mathieu ROUSSEAU à Philippe HEITZ, Etienne CHATELON à Elisabeth VILLARS

Secrétaire de séance : Philippe HEITZ

## **1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2021**

→ adopté à l'unanimité.

## **2- Renouvellement du bail de la forêt communale « La Faye » à l'ACCA**

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident de renouveler à compter du 1er août 2021 le bail annuel qui permet à l'ACCA de Burdignes de chasser sur les terrains communaux de La Faye.

## **3- Aliénation chemin rural à Ceylionnas**

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique (4 au 18 juin 2021) et du rapport de la commissaire enquêtrice:

- que le chemin rural est non carrossable et étroit et qu'il a cessé d'être affecté à l'usage du public,
- que le projet conforte le statut du chemin rural utilisé, améliore son accessibilité pour les propriétaires, les personnes de passage et les pompiers et ne porte aucun préjudice à l'environnement, le Conseil décide à l'unanimité la poursuite de la procédure d'aliénation du chemin rural, sis au lieu dit Ceylionnas entre les propriétés des successions Desglène et Girodet.

Le Conseil demande à Monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la clôture de ce dossier.

## **4- Marché à procédure adaptée pour le renouvellement de la STEP**

Monsieur le Maire rappelle le dossier de renouvellement de la station d'épuration du bourg et informe qu'un marché a été lancé le 7 juin 2021.

Il donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par Mr Sylvain DUMOND maître d'œuvre de l'opération de renouvellement de la STEP et fait état des résultats de la consultation.

La commission d'appel d'offres a retenu l'offre de l'entreprise EUROVIA, mieux disant pour un montant de 223 350€ HT.

M. le maire précise qu'il ne pourra toutefois signer le contrat de travaux avec l'entreprise retenue qu'après avoir eu la notification de l'aide demandée à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse au titre du Plan Rebond, de l'aide demandée au Département de la Loire au titre de l'Appel à partenariat Milieux aquatiques et de l'obtention d'un prêt bancaire complémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer, le moment venu, l'acte d'engagement correspondant et toutes les pièces nécessaires au marché.

## **5- Question diverse**

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande de Mme Isabelle PLOYON pour la location de l'appartement de l'école, vacant depuis le 1er juillet 2021. Des travaux de réparation d'enduits et peintures intérieures seront préalablement réalisés.

**Prochain Conseil le mercredi 8 septembre à 19h30.**

